

ATTIJARI LEASING

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

AOUT 2017



Cabinet d'expertise comptable
29. Avenue de l'indépendance résidence Meriem
Bloc B - Bureau n° 417
2080 Ariana – Tunis
MF : 1022568 QAP 000
Tél : 71 841 110 / Fax : 71 841 160



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I- AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
II- ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017	6

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Attijari Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 517 327 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 2 581 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « Attijari Leasing » arrêtés au 30 juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 25 Août 2017

Les Co-commissaires aux Comptes

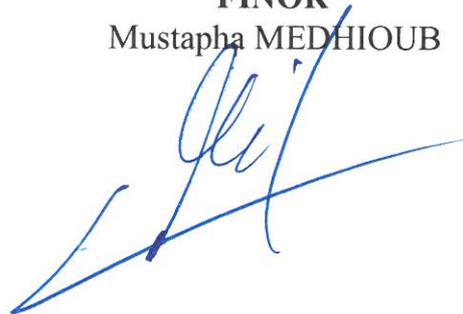
Cabinet Walid BEN AYED

Walid BEN AYED



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



II - ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2017

	Page
Bilan	7
Etat des engagements hors bilan	8
Etat de résultat	9
Etat de flux de trésorerie	10
Notes aux états financiers	11

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2017	2016	2016
ACTIFS				
Caisses et avoirs auprès des banques	4	3 129 071	8 477 312	6 717 900
Créances sur la clientèle de Leasing	5	484 841 097	438 556 200	468 444 853
Acheteurs factorés	6	11 019 632	9 360 635	11 633 141
Portefeuille de placement	7	224 700	3 841 631	300 160
Portefeuille d'investissement	8	10 058 977	7 971 973	7 991 282
Valeurs immobilisées	9	3 914 467	4 235 926	4 097 565
Autres actifs	10	4 138 749	2 795 386	3 669 612
TOTAL DES ACTIFS		517 326 694	475 239 063	502 854 513
PASSIFS				
Concours bancaires	11	6 338 458	569	569
Dettes envers la clientèle	12	8 158 494	7 949 477	7 321 555
Comptes courants des adhérents	6	1 985 985	1 645 877	1 781 127
Emprunts et dettes rattachées	13	433 748 656	401 491 036	406 859 321
Fournisseurs et comptes rattachés	14	22 246 609	22 498 415	40 560 388
Autres passifs	15	3 237 277	2 773 140	4 285 758
TOTAL DES PASSIFS		475 715 479	436 358 514	460 808 718
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		11 775 866	9 751 952	9 716 736
Résultats reportés		2 805 859	6 462 255	6 462 255
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		2 581 289	1 968 142	5 168 604
Total des capitaux propres	16	41 611 214	38 880 549	42 045 795
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		517 326 694	475 239 063	502 854 513

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
ENGAGEMENTS DONNES	73 708 491	78 790 325	63 030 240
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15 286 855	16 583 012	12 214 200
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	55 663 581	58 914 397	48 177 007
Engagements de factoring	2 758 055	3 292 915	2 639 033
ENGAGEMENTS RECUS	627 340 415	556 429 281	607 184 697
Garanties reçues	9 532 984	865 083	9 660 059
Intérêts à échoir sur contrats actifs	77 143 270	75 694 626	77 382 377
Valeurs des biens, objet de leasing	540 664 160	479 869 572	520 142 261
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	7 000 000	23 096 475	7 104 763
Emprunts obtenus non encore encaissés	7 000 000	23 096 475	31 530 000

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2017	2016	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	23 242 416	20 691 518	43 356 537
Revenus de Factoring	18	649 928	540 976	1 168 545
Total des revenus		23 892 344	21 232 494	44 525 082
Autres produits d'exploitation	19	1 085 158	1 022 394	2 091 409
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		24 977 502	22 254 888	46 616 491
Charges financières nettes	20	(14 918 529)	(13 120 972)	(26 878 010)
Commissions encourues		(100 031)	(47 969)	(142 939)
Produits des placements	21	190 269	263 027	446 025
PRODUITS NETS		10 149 212	9 348 974	20 041 567
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(3 466 224)	(2 678 507)	(4 703 492)
Autres charges d'exploitation	23	(1 319 509)	(1 216 404)	(2 572 880)
Dotations aux amortissements	24	(209 751)	(200 221)	(409 760)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		5 153 727	5 253 842	12 355 435
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(1 281 720)	(2 193 549)	(3 665 267)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(75 460)	(423 849)	(1 096 840)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 796 547	2 636 444	7 593 328
Autres gains ordinaires	27	72 613	175 363	588 925
Autres pertes ordinaires	28	(181 604)	(175)	(586)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 687 556	2 811 632	8 181 667
Impôt sur les bénéfices	29	(1 106 267)	(843 490)	(2 357 817)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 581 289	1 968 142	5 823 850
Contribution conjoncturelle		-	-	(655 246)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 581 289	1 968 142	5 168 604
Résultat par action	16	1,033	0,787	2,067

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	152 777 050	137 588 073	288 966 886
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	23 057 766	20 638 556	43 704 482
Financements des adhérents	31	(21 570 744)	(20 582 590)	(45 063 097)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(163 891 639)	(128 134 455)	(269 702 267)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(4 922 949)	(3 616 475)	(7 009 516)
Intérêts payés	34	(13 461 897)	(13 764 188)	(26 888 225)
Impôts et taxes payés	35	(1 560 595)	(2 808 523)	(5 133 115)
Autres flux de trésorerie	36	(680 364)	8 037 905	12 004 200
		<u>(30 253 371)</u>	<u>(2 641 697)</u>	<u>(9 120 651)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(26 654)	(115 723)	(186 901)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(2 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
		<u>(2 026 654)</u>	<u>(1 115 723)</u>	<u>(1 186 901)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	39	(3 015 870)	(3 010 152)	(3 045 368)
Encaissements provenant des emprunts	13	96 530 000	86 000 000	168 470 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(79 660 823)	(82 793 399)	(160 937 463)
Flux liés au financement à court terme	13	8 500 000	2 825 000	3 325 000
		<u>22 353 307</u>	<u>3 021 449</u>	<u>7 812 169</u>
Variation de trésorerie				
		<u>(9 926 718)</u>	<u>(735 971)</u>	<u>(2 495 383)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	40	6 717 331	9 212 714	9 212 714
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	40	(3 209 387)	8 476 743	6 717 331

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « Général Leasing » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 10.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à D : 12.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 3.750.000, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 21.250.000 par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 6.250.000 pour le porter de D : 21.250.000 à D : 27.500.000 et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de D : 3.750.000 (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de D : 2.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles à émettre au prix de D : 18 l'action, soit D : 10 de nominal et D : 8 de prime d'émission (1 action nouvelle pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2017.

L'augmentation du capital en numéraire sera réalisée au cours du deuxième semestre de 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2017, à D : 25.000.000 composé de 2.500.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 libérée en totalité.

La société a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Attijari Leasing est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 30 juin 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Attijari Leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société Attijari Leasing sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a. la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b. les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Attijari Leasing.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par ATTIJARI LEASING.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances, d'un taux de migration moyen sur les années 2013 à 2015, TMMgi selon la formule suivante :

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2016. La formule de calcul est la suivante :

$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2016}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}$
--

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2013-2015 :

$$\text{TPM}_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives « PC_{gi} » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PC}_{gi} = (\text{Engagements } gi \text{ 0 et 1}) \times \text{TMM}_{gi} \times \text{FS}_i \times \text{TPM}_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

Les provisions additionnelles :

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-4 Faits saillants

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Juillet 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 3.013.279 DT dont 1.109.038 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 252.359 DT.

En application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société a formulé, en septembre 2016, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 386.800 DT dont 359.830 DT de pénalités, le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 1.062.490 DT et le crédit de l'impôt sur les sociétés à la même date de 241.989 DT à 52.048 DT.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a enregistré des pertes pour un montant de 906.884 DT et a procédé à la reprise de la provision de 900.000 DT, constituée en 2016.

Par ailleurs, cette opération de contrôle a été suivie par l'ajustement des déclarations fiscales de 2015 et 2016, qui s'est traduit par la constatation d'une perte de 174.249 DT.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Banques	3 123 962	8 473 999	6 715 445
- Caisses	5 109	3 313	2 455
Total	3 129 071	8 477 312	6 717 900

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Créances de leasing	487 606 942	436 637 573	472 618 396
- Impayés	34 821 418	35 681 937	32 319 240
- Effets impayés et à l'encaissement	45 416	44 842	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 500 512)	(2 269 606)	(2 313 360)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 459 881	3 790 015	1 536 807
- Créances radiées	434 846	-	434 846
Total brut	521 867 991	473 884 761	504 640 178
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 192 055)	(11 882 662)	(12 141 005)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(18 335 732)	(17 581 681)	(17 782 382)
- Provisions additionnelles	(311 631)	(351 063)	(331 520)
- Provisions collectives	(2 004 922)	(1 895 481)	(2 004 922)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(169 531)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	-	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 535 057)	(3 403 893)	(3 288 000)
Total des provisions et produits réservés	(37 026 893)	(35 328 561)	(36 195 325)
Total net	484 841 097	438 556 200	468 444 853

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après

Solde au 31 Décembre 2016 **474 155 203**

Additions de la période

- Investissements	127 617 573
- Relocations	2 977 975

Retraits de la période

- Remboursement des créances échues	(105 500 282)
- Remboursement anticipé de créances	(6 640 929)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 607)
- Relocations	(3 094 086)
- Radiations de créances	(447 023)

Solde au 30 Juin 2017 **489 066 823**

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	542 922 346	493 773 005	528 262 608
A recevoir dans moins d'un an	201 378 670	188 335 848	196 135 370
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	335 672 933	299 494 672	327 142 576
A recevoir dans plus de 5 ans	5 870 743	5 942 485	4 984 662
Produits financiers non acquis (b)	77 143 270	75 694 626	77 382 377
A recevoir dans moins d'un an	36 813 912	35 044 510	36 112 309
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	39 758 614	40 001 572	40 796 535
A recevoir dans plus de 5 ans	570 744	648 544	473 533
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	465 779 075	418 078 379	450 880 231
Créances en instance de mise en force (2)	1 459 881	3 790 015	1 536 807
Créances échues (3)	152 773	169 223	496 112
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	1 134 173	934 650	1 151 702
Contrats suspendus (contentieux) (5)	20 540 922	17 455 320	20 090 351
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	489 066 823	440 427 588	474 155 203

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	395 895 394	58 213 143	9 672 137	5 889 946	17 808 030	487 478 651
Impayés	2 688 531	6 736 022	2 880 739	2 244 926	20 271 199	34 821 418
Contrats en instance de mise en force	1 215 881	-	-	-	244 000	1 459 881
CREANCES LEASING	399 799 807	64 949 165	12 552 877	8 134 873	38 323 229	523 759 950
Avances reçues (*)	(5 481 385)	(506 885)	(20 696)	(49 249)	(2 100 279)	(8 158 494)
ENCOURS GLOBAL	394 318 421	64 442 280	12 532 181	8 085 623	36 222 950	515 601 456
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 077 391	209 464	-	-	-	15 286 855
TOTAL ENGAGEMENTS	409 395 812	64 651 744	12 532 181	8 085 623	36 222 950	530 888 311
Produits réservés	-	-	(354 089)	(344 538)	(2 836 430)	(3 535 057)
Provisions sur encours financiers	-	-	(3 406)	(112 059)	(12 076 590)	(12 192 055)
Provisions sur impayés	-	-	(459 564)	(841 422)	(17 034 745)	(18 335 732)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(311 631)	(311 631)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(817 060)	(1 298 019)	(32 259 396)	(34 374 475)
ENGAGEMENTS NETS	409 395 812	64 651 744	11 715 121	6 787 604	3 963 554	496 513 836

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	2,36%	1,52%	6,82%
	10,71%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2016	9,72%
---	-------

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 30 juin 2016	10,73%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,52%	16,05%	89,06%
	60,48%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2016	67,47%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 30 juin 2016	63,88%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Comptes des acheteurs factorés	11 183 720	9 488 011	11 908 374
- Effets à l'encaissement	520 532	543 309	383 452
Sous Total (A)	11 704 252	10 031 320	12 291 826
- Provisions	(617 834)	(600 991)	(601 282)
- Agios réservés	(66 786)	(69 694)	(57 403)
Total des provisions	(684 620)	(670 685)	(658 685)
Total net	11 019 632	9 360 635	11 633 141
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	1 985 985	1 645 877	1 781 127
Sous total (B)	1 985 985	1 645 877	1 781 127
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	9 718 267	8 385 443	10 510 699

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 30/06/2017 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	10 261 244	-	218 259	-	713 731	11 193 234
Valeurs à l'encaissement	513 532	-	-	-	7 000	520 532
Fonds de garantie (**)	(1 870 488)	-	(36 000)	-	(80 854)	(1 987 342)
ENGAGEMENTS BILAN	8 904 288	-	182 259	-	639 877	9 726 424
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 758 055	-	-	-	-	2 758 055
TOTAL ENGAGEMENTS	11 662 344	-	182 259	-	639 877	12 484 480
Produits réservés	-	-	10 364	-	56 421	66 786
Provisions	-	-	34 379	-	583 455	617 834
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	44 743	-	639 877	684 620
ENGAGEMENTS NETS	11 662 344	-	137 516	-	-	11 799 860
Ratio des actifs non performants			1,46%	-	5,13%	
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2017				6,59%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2016				5,01%		
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2016				5,75%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés			24,55%	-	100,00%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2017				83,27%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016				100,00%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2016				99,70%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 9 514 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 357 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille placement se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	-	3 519 320	-
- Titres cotés	497 000	546 160	497 000
Total brut	497 000	4 065 480	497 000
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(272 300)	(223 849)	(196 840)
Total net	224 700	3 841 631	300 160

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation Attijari Leasing	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Total	cours moyen du mois de juin	Provisions	pourcentage de détention
UADH	70 000	1,000	7,100	497 000	497 000	3,210	272 300	1,345%
Total				497 000				

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	9 882 577	7 795 573	7 814 882
Total	10 058 977	7 971 973	7 991 282

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>leur nomir</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2017, cette rubrique totalisant 3 914 467 DT contre 4 097 565 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Logiciels	33,3%	269 854		269 854	236 679	6 976	243 655	26 199
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>269 854</u>	<u>-</u>	<u>269 854</u>	<u>236 679</u>	<u>6 976</u>	<u>243 655</u>	<u>26 199</u>
Terrain	-	949 160	-	949 160	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	3 403 650	1 726 085	85 091	1 811 176	1 592 474
Matériel de transport	20,0%	470 369	-	470 369	167 045	46 631	213 676	256 693
Installations générales	10,0%	811 589	11 901	823 490	397 699	34 035	431 734	391 756
Mobilier de bureau	20,0%	247 218	6 687	253 905	214 385	6 559	220 944	32 961
Matériel informatique	33,3%	254 321	8 066	262 387	230 758	7 956	238 714	23 673
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	130 482	66 785	22 503	89 288	41 193
Immobilisations hors exploitation		600 358	-	600 358	-	-	-	600 358
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>6 867 147</u>	<u>26 654</u>	<u>6 893 800</u>	<u>2 802 757</u>	<u>202 775</u>	<u>3 005 532</u>	<u>3 888 268</u>
TOTAUX		7 137 001	26 654	7 163 654	3 039 436	209 751	3 249 187	3 914 467

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Frais d'émission des emprunts	867 780	894 906	804 254
- Dépôts et cautionnements versés	37 234	31 234	31 234
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	212 814	364 521	329 415
- Avances et acomptes au personnel	437 578	351 331	505 404
- Autres créances sur le personnel	3 010	4 390	3 010
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	397 212	596 792	1 355 429
- Compte d'attente / avance de TVA	1 246 281	-	-
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	643 770	291 815	330 635
- Autres comptes débiteurs	380 451	391 688	380 451
- Produits à recevoir	125 376	120 943	200 049
- Compte d'attente	15 500	-	15 500
- Charges constatées d'avance	83 910	59 933	26 398
	<u>4 585 820</u>	<u>3 242 457</u>	<u>4 116 683</u>
A déduire			
- Provisions pour dépréciation	(447 071)	(447 071)	(447 071)
	<u>4 138 749</u>	<u>2 795 386</u>	<u>3 669 612</u>

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2017
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 066 837	230 500	2 297 337	1 262 583	166 974	1 429 557	867 780
TOTAUX		2 066 837	230 500	2 297 337	1 262 583	166 974	1 429 557	867 780

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Banques, découverts	6 338 458	569	569
Total	6 338 458	569	569

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Avances et acomptes reçus des clients	8 158 494	7 949 477	7 321 555
Total	8 158 494	7 949 477	7 321 555

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Emprunts			
- Banques locales	157 531 415	125 971 510	144 939 059
- Banques étrangères	18 981 033	25 347 746	22 164 390
- Emprunts obligataires	157 886 160	161 840 600	150 403 480
- Certificats de Leasing	77 000 000	74 500 000	72 500 000
- Certificats de dépôt	14 000 000	7 500 000	10 000 000
- Crédits de leasing	41 574	85 213	64 077
Total emprunts	425 440 182	395 245 069	400 071 005
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	934 078	1 036 786	797 654
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	342 372	443 615	398 937
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 509 976	3 459 984	4 068 592
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 684 721	1 313 390	1 641 852
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	27 457	102 067	24 000
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(190 130)	(109 875)	(142 719)
Total dettes rattachées	8 308 474	6 245 967	6 788 316
Total général	433 748 656	401 491 036	406 859 321

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	144 939 058	71 000 000	58 407 644	157 531 415	89 991 026	67 540 389
* ATTIJARI BANK 19	250 000	-	250 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 20	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 21	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ATTIJARI BANK 25	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	2 750 000	-	500 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/1	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/2	4 900 000	-	700 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
* ATTIJARI BANK 15/3	3 750 000	-	500 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/4	3 000 000	-	400 000	2 600 000	1 800 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/1	1 700 000	-	200 000	1 500 000	1 100 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/2	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/3	1 800 000	-	200 000	1 600 000	1 200 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/4	2 850 000	-	300 000	2 550 000	1 950 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/5	1 900 000	-	200 000	1 700 000	1 300 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/6	3 800 000	-	400 000	3 400 000	2 600 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/7	2 000 000	-	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/8	3 000 000	-	300 000	2 700 000	2 100 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/9	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/01	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/02	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/03	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	40 000 000	40 000 000	25 000 000	-	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	90 200 000	55 000 000	50 400 000	94 800 000	49 500 000	45 300 000

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 18	375 000	-	250 000	125 000	-	125 000
* AMEN BANK 19	300 000	-	200 000	100 000	-	100 000
* AMEN BANK 20	100 000	-	50 000	50 000	-	50 000
* AMEN BANK 21	711 851	-	216 662	495 190	39 398	455 792
* AMEN BANK 22	179 657	-	54 666	124 991	9 947	115 044
* AMEN BANK 23	780 316	-	177 987	602 328	152 849	449 479
* AMEN BANK 24	780 460	-	213 643	566 817	117 255	449 562
* AMEN BANK 25	1 379 741	-	419 826	959 914	76 391	883 523
* AMEN BANK 27	998 906	-	146 287	852 619	542 681	309 938
* AMEN BANK 28	673 093	-	98 639	574 453	365 545	208 909
* AMEN BANK 29	1 085 823	-	159 360	926 463	589 232	337 231
* AMEN BANK 30	757 537	-	146 826	610 711	375 410	235 302
* AMEN BANK 16/1	2 000 000	-	164 588	1 835 412	1 475 049	360 363
* AMEN BANK 16/2	3 000 000	-	257 625	2 742 375	2 203 940	538 435
* AMEN BANK 17/1	-	2 000 000	85 820	1 914 180	1 537 867	376 313
* AMEN BANK 17/2	-	1 500 000	-	1 500 000	1 207 731	292 269
* AMEN BANK 17/3	-	1 500 000	-	1 500 000	1 206 383	293 617
TOTAL AMEN BANK	13 122 384	5 000 000	2 641 931	15 480 454	9 899 677	5 580 776
* BANQUE DE TUNISIE 2	749 850	-	214 300	535 550	106 950	428 600
* BANQUE DE TUNISIE 3	570 000	-	143 000	427 000	141 000	286 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	1 800 000	-	400 000	1 400 000	600 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	2 800 000	-	400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	3 600 000	-	400 000	3 200 000	2 400 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	-	3 000 000	150 000	2 850 000	2 250 000	600 000
TOTAL BT	9 519 850	3 000 000	1 707 300	10 812 550	7 097 950	3 714 600
* BTL 17/1	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
TOTAL BTL	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* ABC7	1 500 000	-	250 000	1 250 000	750 000	500 000
* ABC8	1 500 000	-	250 000	1 250 000	750 000	500 000
* ABC 16/1	5 000 000	-	-	5 000 000	-	5 000 000
TOTAL ABC	8 000 000	0	500 000	7 500 000	1 500 000	6 000 000
* BH	2 004 079	-	379 648	1 624 430	833 953	790 477
* BH 15/01	4 117 745	-	314 479	3 803 266	3 141 589	661 678
* BH 15/02	1 714 286	-	142 857	1 571 429	1 285 714	285 714
* BH 15/03	2 571 429	-	214 286	2 357 143	1 928 571	428 571
* BH 16/01	2 785 714	-	214 286	2 571 429	2 142 857	428 571
* BH 16/02	1 928 571	-	142 857	1 785 714	1 500 000	285 714
* BH 17/01	-	5 000 000	-	5 000 000	4 285 714	714 286
TOTAL BH	15 121 824	5 000 000	1 408 413	18 713 411	15 118 399	3 595 012
* ATB	750 000	-	500 000	250 000	-	250 000
* ATB 2	700 000	-	200 000	500 000	100 000	400 000
* ATB 15/01	2 625 000	-	350 000	2 275 000	1 575 000	700 000
* ATB 16/01	1 900 000	-	200 000	1 700 000	1 300 000	400 000
TOTAL ATB	5 975 000	-	1 250 000	4 725 000	2 975 000	1 750 000
* QNB	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
TOTAL QNB	3 000 000	-	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					plus d'un an	moins d'un an
BANQUES ETRANGERES	22 164 390	=	3 183 357	18 981 033	12 614 321	6 366 712
* BAD 1	4 048 732	-	337 394	3 711 338	3 036 549	674 789
* BAD 2	1 156 964	-	88 997	1 067 967	889 973	177 994
TOTAL BAD	5 205 696	-	426 392	4 779 305	3 926 522	852 783
* BEI 5	7 201 639	-	1 440 328	5 761 311	2 880 656	2 880 655
* BEI 6	1 293 406	-	258 681	1 034 725	517 363	517 362
TOTAL BEI	8 495 045	-	1 699 009	6 796 036	3 398 019	3 398 017
* SANAD	8 463 649	-	1 057 956	7 405 693	5 289 781	2 115 912
TOTAL SANAD	8 463 649	-	1 057 956	7 405 693	5 289 781	2 115 912
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	167 103 448	71 000 000	61 591 000	176 512 448	102 605 347	73 907 100

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
* Emprunt obligataire 01/2011 F	5 700 000	-	5 700 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2011 V	300 000	-	300 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	2 328 000	-	2 328 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	5 016 000	-	1 672 000	3 344 000	1 672 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	594 000	-	-	594 000	-	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	2 766 000	-	-	2 766 000	-	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	1 371 520	-	-	1 371 520	914 400	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	1 000 000	-	-	1 000 000	500 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	7 316 800	-	600 000	6 716 800	3 058 400	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	2 632 000	-	-	2 632 000	1 974 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	9 122 760	-	3 040 920	6 081 840	3 040 920	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	-	-	7 960 000	5 970 000	1 990 000
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	4 420 800	-	-	4 420 800	2 947 200	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	-	-	10 632 000	8 505 600	2 126 400
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	1 200 000	-	-	1 200 000	800 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	8 865 600	-	2 216 400	6 649 200	4 432 800	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	-	-	17 918 000	14 334 400	3 583 600
* Emprunt obligataire 2015-1 C	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	24 000 000	-	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016-1 A	7 850 000	-	-	7 850 000	6 280 000	1 570 000
* Emprunt obligataire 2016-1 B	22 150 000	-	-	22 150 000	22 150 000	-
* Emprunt obligataire 2016-2 A	1 170 000	13 070 000	-	14 240 000	11 392 000	2 848 000
* Emprunt obligataire 2016-2 B	3 300 000	12 460 000	-	15 760 000	15 760 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	150 403 480	25 530 000	18 047 320	157 886 160	122 131 720	35 754 440

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AUTRES EMPRUNTS						
* CERTIFICATS DE LEASING	72 500 000	102 000 000	97 500 000	77 000 000	-	77 000 000
* CERTIFICATS DE DEPOT	10 000 000	27 000 000	23 000 000	14 000 000	-	14 000 000
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	39 651	-	16 592	23 060	-	23 060
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	24 426	-	5 912	18 515	5 866	12 649
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	82 564 077	129 000 000	120 522 503	91 041 574	5 866	91 035 708
TOTAL GENERAL	400 071 005	225 530 000	200 160 823	425 440 182	224 742 933	200 697 249

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats	3 694 079	7 856 157	6 547 704
- Effets à payer	18 552 530	14 642 258	34 012 684
Total	22 246 609	22 498 415	40 560 388

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	244 005	247 127	204 718
- Etat, retenues sur salaires	36 230	27 763	67 852
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	412 339	433 749	614 992
- Etat, impôts sur les bénéfices	398 310	92 541	105 075
- Contribution conjoncturelle	-	-	655 246
- Etat, autres impôts et taxes à payer	80 751	75 626	44 003
- Etat, TCL à payer	15 012	14 153	15 074
- C.N.S.S	289 391	266 754	186 448
- CAVIS	57 475	57 949	21 085
- Autres comptes créditeurs	18 120	13 901	14 157
- Remboursement assurance groupe	6 958	7 925	7 024
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	590 215	443 389	548 353
- Compte d'attente	133 179	183 281	133 456
- Caisse de compensation	6 156	6 156	6 156
- Produits constatés d'avance	171 191	104 304	165 933
- Prestataires de services	149 601	61 953	15 842
- Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	325 772	525 772	1 225 772
- Provisions pour départ à la retraite	228 447	136 672	180 447
Total	3 237 277	2 773 140	4 285 758

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Capital social	(A)	25 000 000	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	9 500 000	7 500 000	7 500 000
- Réserve pour fonds social	(D)	150 866	126 952	91 736
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		2 805 859	6 462 255	6 462 255
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 029 925	36 912 407	36 877 191
Résultat de l'exercice		2 581 289	1 968 142	5 168 604
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	41 611 214	38 880 549	42 045 795
Résultat par action:				
Résultat de la période (1)		2 581 289	1 968 142	5 168 604
Nombre d'actions (2)		2 500 000	2 500 000	2 500 000
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,033	0,787	2,067

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 Dinars pour le porter de 21.250.000 Dinars à 27.500.000 Dinars et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles à émettre au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission (1 action nouvelle pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance à compter du 1er Janvier 2017.

L'augmentation du capital en numéraire sera réalisée au cours du deuxième semestre de 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2017, à 25.000.000 Dinars composé de 2.500.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats, elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

(E) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 16 : Capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2015	21 250 000	2 125 000	6 500 000	62 104	(551 800)	5 204 778	5 332 477	39 922 559
Affectations approuvées par l'AGO du 13/05/2016			1 000 000	100 000		4 232 477	(5 332 477)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social				(70 368)				(70 368)
Résultat au 31 décembre 2016							5 168 604	5 168 604
Solde au 31 Décembre 2016	21 250 000	2 125 000	7 500 000	91 736	(551 800)	6 462 255	5 168 604	42 045 795
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 28/04/2017	3 750 000					(3 750 000)		-
Affectations approuvées par l'AGO du 28/04/2017			2 000 000	100 000		3 068 604	(5 168 604)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016						(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social				(40 870)				(40 870)
Résultat au 30 juin 2017							2 581 289	2 581 289
Solde au 30 Juin 2017	25 000 000	2 125 000	9 500 000	150 866	(551 800)	2 805 859	2 581 289	41 611 214

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Intérêts conventionnels	22 724 069	20 377 381	41 996 156
Intérêts intercalaires	21 043	9 531	37 649
Intérêts de retard	827 342	608 033	1 539 507
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>23 572 454</u>	<u>20 994 945</u>	<u>43 573 312</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(643 051)	(641 936)	(707 230)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	313 013	338 509	490 455
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(330 038)</u>	<u>(303 427)</u>	<u>(216 775)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>23 242 416</u>	<u>20 691 518</u>	<u>43 356 537</u>

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de Factoring se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
Commissions de factoring	157 402	157 661	345 265
Intérêts de financement	492 526	383 315	823 280
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>649 928</u>	<u>540 976</u>	<u>1 168 545</u>

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	278 484	233 590	431 038
- Commissions d'assurance	-	-	924
- Frais divers sur dossiers	802 265	786 143	1 653 222
- Autres produits d'exploitation	4 409	2 661	6 225
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 085 158</u>	<u>1 022 394</u>	<u>2 091 409</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Intérêts des emprunts obligataires	5 821 740	5 003 699	10 758 595
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	6 565 999	5 432 781	11 103 980
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	611 763	798 055	1 511 243
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	166 974	159 387	330 558
Total des charges financières des emprunts	13 166 476	11 393 922	23 704 376
- Intérêts des comptes courants	241 044	323 121	483 643
- Intérêts sur opérations de financement	1 511 010	1 403 929	2 689 991
Total des autres charges financières	1 752 053	1 727 050	3 173 634
Total général	14 918 529	13 120 972	26 878 010

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Dividendes sur titres immobilisés	222 899	5 292	5 292
- Dividendes sur titres cotés	-	-	4 550
- Dividendes sur titres SICAV	-	333 724	333 736
- Plus values latentes sur titres immobilisés	-	-	7 789
- Plus values sur cession de titres SICAV	62 130	38 208	75 918
- Moins values sur cession de titres cotés	-	-	(20 426)
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	-	(95 215) (*)	(95 215) (*)
- Moins values latentes sur titres SICAV	-	(113 690) (*)	-
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(122 520) (*)	-	(8 196)
- Revenus des certificats de dépôt	-	46 664	46 664
- Intérêts des comptes courants	27 760	48 044	95 913
Total	190 269	263 027	446 025

(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Salaires et compléments de salaires	2 503 282	1 868 638	3 357 312
- Rémunérations du personnel détaché	285 123	228 803	421 701
- Charges connexes aux salaires	39 454	107 294	64 884
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	496 254	378 788	648 403
- Autres charges sociales	147 275	98 787	219 723
- Transfert de charges	(5 163)	(3 803)	(8 531)
Total	3 466 224	2 678 507	4 703 492

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Achat de matières et fournitures	65 530	81 809	153 089
<u>Total des achats</u>	65 530	81 809	153 089
- Locations	38 260	45 782	88 302
- Charges locatives et de copropriété	14 893	16 082	31 611
- Entretiens et réparations	39 210	35 852	67 765
- Primes d'assurances	92 286	94 156	192 657
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	10 334	10 424	21 083
<u>Total des services extérieurs</u>	194 983	202 296	401 418
- Formations	21 726	25 245	49 218
- Personnel extérieur à l'entreprise	3 705	4 553	8 911
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	264 485	173 194	477 553
- Publicités, publications, relations publiques	98 272	108 817	227 469
- Transports	26 370	21 404	46 518
- Déplacements, missions et réceptions	26 183	17 692	34 885
- Frais postaux et de télécommunications	87 031	77 228	167 112
- Services bancaires et assimilés	172 976	225 772	472 469
- Documentations	1 753	2 245	4 204
<u>Total des autres services extérieurs</u>	702 501	656 150	1 488 339
- Jetons de présence	55 000	24 000	50 000
- Rémunération comité d'audit	8 000	6 000	12 000
- Rémunération comité de risque	8 000	6 000	12 000
- Rémunération comité de crédit	8 000	6 000	12 000
<u>Total des charges diverses</u>	79 000	42 000	86 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	73 928	58 741	85 399
- T.C.L	88 757	79 322	164 498
- Droits d'enregistrement et de timbres	107 631	89 884	188 044
- Autres impôts et taxes	7 179	6 201	6 094
<u>Total des impôts et taxes</u>	277 495	234 149	444 035
<u>Total général</u>	1 319 509	1 216 404	2 572 880

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	6 976	5 626	12 068
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	202 775	194 595	397 692
<u>Total</u>	209 751	200 221	409 760

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	3 060 870	3 516 164	5 442 463
- Dotations aux provisions additionnelles	-	-	206
- Reprise sur provisions additionnelles	(19 889)	-	(43 642)
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	-	249 916
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	-	(249 916)
- Dotations aux provisions collectives	-	-	109 441
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 787 945)	(1 274 864)	(1 800 368)
- Créances radiées	763 638	703 083	1 223 005
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(668 525)	(626 833)	(1 110 976)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(82 981)	(65 333)	(94 574)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(17 826)	(51 742)	(51 394)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	34 378	174	116
- Encaissement sur créances radiées	-	(7 100)	(9 010)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>1 281 720</u>	<u>2 193 549</u>	<u>3 665 267</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	-	200 000	900 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	75 460	223 849	196 840
<u>Total</u>	<u>75 460</u>	<u>423 849</u>	<u>1 096 840</u>

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Revenus des immeubles	23 002	25 281	46 993
- Apurement de comptes	47 604	149 920	531 663
- Autres produits	2 007	162	10 268
<u>Total</u>	<u>72 613</u>	<u>175 363</u>	<u>588 925</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 Juin		31 décembre
	2017	2016	2016
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(900 000)	-	-
- Redressement fiscal, période 2012-2014	906 884	-	-
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016	174 249	-	-
- Autres	471	175	586
<u>Total</u>	<u>181 604</u>	<u>175</u>	<u>586</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2017 est calculé en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt annuel effectif moyen pondéré et en tenant compte des réinvestissements à réaliser.

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 5	32 319 240	33 521 602	33 521 602
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 5	(34 821 418)	(35 681 937)	(32 319 240)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 5	44 249	44 759	44 759
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 5	(45 416)	(44 842)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 12	(7 321 555)	(6 671 439)	(6 671 439)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 12	8 158 494	7 949 477	7 321 555
- Créances radiées en début de période	+ 5	434 846	-	-
- Créances radiées en fin de période	- 5	(434 846)	-	(434 846)
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou - 5	116 111	(132 081)	(24 497)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 5	(2 313 360)	(2 095 352)	(2 095 352)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 5	2 500 512	2 269 606	2 313 360
- TVA collectée	+	19 002 689	17 115 755	35 627 111
- TVA collectée sur avances et acomptes	+ ou -	(1 246 281)	-	-
- Loyers encaissés	+ 5 & 17	128 245 394	114 746 340	238 489 188
- Intérêts de retard	+ 17	827 342	608 033	1 539 507
- Créances virées en Pertes	- 25	(763 638)	(703 083)	(1 223 005)
- Encours financiers virées en pertes	+ 5	447 023	33 064	153 261
- Commissions encourues	-	(100 031)	(47 969)	(142 939)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 5	1 607	11 660	13 399
- Encaissement sur créances radiées	+	-	7 100	9 010
- Consolidations	-	-	(9 579)	(26 035)
- Remboursements anticipés	+ 5	6 640 929	5 644 565	10 825 250
- Produits sur Cessions anticipées	+ 19	278 484	233 590	431 038
- Autres produits d'exploitation	+ 19	806 674	788 804	1 659 447
Encaissements reçus des clients		152 777 050	137 588 073	288 966 886

NOTE 31 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+ 6	10 510 699	7 861 195	7 861 195
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	- 6	(9 718 267)	(8 385 443)	(10 510 699)
- Produits constatés d'avance en début de période	- 15	(165 933)	(95 325)	(95 325)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ 15	171 191	104 304	165 933
- Revenus du factoring	+ 18	649 928	540 976	1 168 545
- Variations des agios réservés	- 6	9 383	1 880	(10 411)
- Financement des adhérents	+	21 570 744	20 582 590	45 063 097
- TVA collectée	+	30 021	28 379	62 148
Encaissements reçus des acheteurs factorés		23 057 766	20 638 556	43 704 482

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+ 14	40 560 388	22 923 578	22 923 578
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	- 14	(22 246 609)	(22 498 415)	(40 560 388)
- Fournisseurs, avances en début de période	- 10	(329 415)	(106 706)	(106 706)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 10	212 814	364 521	329 415
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+ 5	127 617 573	112 165 478	253 382 799
- TVA sur Investissements	+	18 076 888	15 285 999	33 733 568
Décaissements pour financement de contrats de leasing		163 891 639	128 134 455	269 702 267

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Prestataires Assurances en début de période	- 10	(330 635)	(454 262)	(454 262)
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 10	643 770	291 815	330 635
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 10	(508 414)	(480 180)	(480 180)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 10	440 588	355 721	508 414
- Charges constatées d'avance en début de période	- 10	(26 398)	(24 463)	(24 463)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 10	83 910	59 933	26 398
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 15	26 326	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 15	(26 326)	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 15	204 718	148 398	148 398
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 15	(244 005)	(247 127)	(204 718)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 15	67 852	50 436	50 436
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 15	(36 230)	(27 763)	(67 852)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 15	614 992	542 099	542 099
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 15	(412 339)	(433 749)	(614 992)
- C.N.S.S en début de période	+ 15	186 448	153 374	153 374
- C.N.S.S en fin de période	- 15	(289 391)	(266 754)	(186 448)
- CAVIS en début de période	+ 15	21 085	9 518	9 518
- CAVIS en fin de période	- 15	(57 475)	(57 949)	(21 085)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 15	548 353	535 649	535 649
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 15	(590 215)	(443 389)	(548 353)
- TVA, payées sur biens et services	+	146 097	280 406	554 386
- Charges de personnel	+ 22	3 418 224	2 642 507	4 623 717
- Autres charges d'exploitation	+ 23	1 319 509	1 216 404	2 572 880
- Impôts et taxes	- 23	(277 495)	(234 149)	(444 035)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		4 922 949	3 616 475	7 009 516

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	230 500	246 554	327 073
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 13	4 068 592	3 872 295	3 872 295
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 13	(5 509 976)	(3 459 984)	(4 068 592)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 13	797 654	1 013 825	1 013 825
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 13	(934 078)	(1 036 786)	(797 654)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 13	398 937	477 404	477 404
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 13	(342 372)	(443 615)	(398 937)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	+ 13	1 641 852	1 426 499	1 426 499
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	- 13	(1 684 721)	(1 313 390)	(1 641 852)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 13	-	133 467	133 467
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 13	-	-	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	+ 13	24 000	-	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	- 13	(27 457)	(102 067)	(24 000)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	- 13	(142 719)	(121 474)	(121 474)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	+ 13	190 130	109 875	142 719
- Charges financières	+ 20	14 918 529	13 120 972	26 878 010
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(166 974)	(159 387)	(330 558)
Intérêts payés		13 461 897	13 764 188	26 888 225

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ 15	105 075	527 089	527 089
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- 15	(398 310)	(290 872)	(105 075)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ 15	44 003	45 690	45 690
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- 15	(80 751)	(75 626)	(44 003)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+ 15	6 156	21 896	21 896
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	- 15	(6 156)	(6 156)	(6 156)
- Etat, TCL à payer en début de période	+ 15	15 074	13 663	13 663
- Etat, TCL à payer en fin de période	- 15	(15 012)	(14 153)	(15 074)
- Contributions conjoncturelles en début de période	+ 15	655 246	-	-
- Contributions conjoncturelles en fin de période	- 15	-	-	(655 246)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- 10	(133 515)	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ 10	133 515	133 515	133 515
- TVA payées	+ 23	218 407	1 311 022	1 893 234
- Régularisation de TVA suite au contrôle fiscal	-	(366 899)	-	-
- Impôts et taxes	+ 23	277 495	234 149	444 035
- Contribution conjoncturelle	+ 29	-	-	655 246
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	1 106 267	1 041 821	2 357 817
Impôts et taxes payés		1 560 595	2 808 523	5 133 115

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Placements en titres en début de période	+ 7	497 000	11 725 221	11 725 221
- Placements en titres en fin de période	- 7	(497 000)	(4 065 480)	(497 000)
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	(7 024)	(2 370)	(2 370)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	6 958	7 925	7 024
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	200 049	151 058	151 058
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(125 376)	(120 943)	(200 049)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	381 840	384 225	384 225
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(381 840)	(393 077)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(117 956)	(189 841)	(189 841)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	117 679	183 281	117 956
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(14 157)	(84 545)	(84 545)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	18 120	13 901	14 157
- Prestataires en début de période	- 15	(15 842)	(4 779)	(4 779)
- Prestataires en fin de période	+ 15	149 601	61 953	15 842
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	31 234	31 234	31 234
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(37 234)	(31 234)	(31 234)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(5 799)	(7 499)	(7 499)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	5 799	5 799	5 799
- Produits des placements	+ 21	122 574	197 888	361 577
- Autres produits d'exploitation	+ 19	-	-	924
- Autres gains ordinaires	+ 27	72 613	175 363	588 924
- Autres pertes ordinaires	- 28	(1 081 604)	(175)	(586)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(680 364)</u>	<u>8 037 905</u>	<u>12 004 200</u>

NOTE 37 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	-	11 670	35 760
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	26 654	104 053	151 141
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>26 654</u>	<u>115 723</u>	<u>186 901</u>

NOTE 38 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	2 000 000	1 000 000	1 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 000 000</u>	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>

NOTE 39 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 975 000	2 975 000	2 975 000
- Prélèvement sur fonds social	+ 16	40 870	35 152	70 368
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>3 015 870</u>	<u>3 010 152</u>	<u>3 045 368</u>

NOTE 40 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Notes	30 Juin		31 décembre
		2017	2016	2016
- Banques	+ 4	3 123 962	8 473 999	6 715 445
- Caisses	+ 4	5 109	3 313	2 455
- Banques, découverts	- 11	(6 338 458)	(569)	(569)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>(3 209 387)</u>	<u>8 476 743</u>	<u>6 717 331</u>

NOTE 41 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 640 DT.

B- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 559 DT.

C- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 1 171 DT.

D- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 4 854 DT.

E- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 17 mars 2016, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 2 072 DT.

F- La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 21 mars 2017, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance s'est élevé au 30 juin 2017 à 8 390 DT.

2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, au 30 juin 2017.

3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « **ATTIJARI LEASING** » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;

- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « **ATTIJARI LEASING** » dans l'établissement d'un nouveau Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que la mise à jour dudit Business Plan sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 et 2018 et des changements d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI FINANCES** » percevra une rémunération forfaitaire comme suit :

- Pour l'établissement d'un nouveau Business Plan :
 - o 10 000 DT à la signature de l'avenant ;
 - o 15 000 DT à la remise du nouveau Business Plan intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.
- Pour la mise à jour du Business Plan :
 - o 25 000 DT à la remise du Business Plan actualisé, intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ;
 - o 25 000 DT à la remise du Business Plan actualisé, intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

La charge supportée à ce titre, au 30 juin 2017, s'élève à 10 000 DT.

4- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »

En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu de laquelle « **ATTIJARI LEASING** » met à la disposition d'« **ATTIJARI FINANCES** » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

Au 30 juin 2017, « **ATTIJARI LEASING** » a facturé la somme de 5 163 DT.

5- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu une convention cadre avec « **ATTIJARI BANK** » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARI BANK** » courant le premier semestre 2017, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 100 031 DT.

6- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes.

7- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »

Au 30 juin 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2017, à 35 905 DT.

8- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI INTERMEDIATION »

Au 30 juin 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI INTERMEDIATION », et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 91 196 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2017, à 69 887 DT.

9- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI GESTION »

Au 30 juin 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI GESTION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2017, à 35 813 DT.

10- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI RECOUVREMENT »

Au 30 juin 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI RECOUVREMENT », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 54 946 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2017, à 33 228 DT.

11- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »

Au 30 juin 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 905 432 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2017, à 189 927 DT.

12- Contrats de leasing avec la société « THON MANAR »

Au 30 juin 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « THON MANAR », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 365 067 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2017, à 18 286 DT.

13- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI SICAR »

Au 30 juin 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI SICAR », et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 64 868 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2017, à 50 160 DT.

14- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »

Au cours du premier semestre 2017, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur totale de 176 234 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 1 480 515 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2017, à 801 690 DT.

15- Emprunts et certificats de dépôt avec parties liées

Les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2017
ATTIJARI BANK	90 200 000	55 000 000	50 400 000	94 800 000	2 895 275
ATTIJARI OBLIG SICAV	2 500 000	9 000 000	6 500 000	5 000 000	116 452
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 000 000	4 000 000	3 500 000	1 500 000	51 366
ATTIJARI SICAR	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000	32 290
Total	93 700 000	71 000 000	62 400 000	102 300 000	3 095 383

16- Contrat de bail avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015 suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel « ATTIJARI FINANCES » s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1^{er} avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre au 30 juin 2017, s'élèvent à 23 002 DT.

17- Opérations réalisées avec « ATTIJARI BANK »

« ATTIJARI BANK » a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 285 123 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant le premier semestre 2017.

18- Contrats de conseil conclus avec « ATTIJARI FINANCES » et « ATTIJARI INTERMEDIATION »

En date du 18 Avril 2017, les sociétés « ATTIJARI LEASING », « ATTIJARI FINANCES » et « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu un contrat de conseil en vertu duquel « ATTIJARI LEASING » confie à « ATTIJARI FINANCES » la mission de l'accompagnement dans le cadre des émissions des emprunts obligataires et de l'augmentation du capital social en tant que Conseil Financier Exclusif et Coordinateur Global et à « ATTIJARI INTERMEDIATION » la mission de placement des émissions des emprunts obligataires et de l'augmentation du capital.

Dans ce cadre, « ATTIJARI FINANCES » aura comme tâche :

- La conception et l'élaboration d'un document de référence exigé des personnes morales faisant appel public à l'épargne,
- L'envoi et le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera une commission forfaitaire de 70.000 DT en hors taxes, dont 40.000 DT est exigible à la signature du contrat et 30.000 DT est exigible à l'obtention du visa du document de référence « Attijari Leasing 2017 ».

La charge supportée à ce titre au 30 Juin 2017 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 40.000 DT.

Par ailleurs, « ATTIJARI FINANCES » assura en étroite collaboration avec « ATTIJARI INTERMEDIATION » les modalités de placements les plus appropriées pour les émissions obligataires 2017 ainsi que les modalités de l'augmentation du capital les plus optimales.

Ainsi, « ATTIJARI FINANCES » aura comme tâche :

- La conception et l'élaboration d'une ou plusieurs Notes d'Opération exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne
- L'envoi et le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF
- Le placement en étroite collaboration avec l'intermédiaire en Bourse du montant des émissions obligataires 2017 auprès des investisseurs
- Assistance dans la préparation de toute annonce ou documentation à envoyer aux actionnaires du Client,
- Coordination des conseils externes retenus par le client dans le cadre des émissions obligataires 2017.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour chaque emprunt une commission de succès, égale à 0,60% en hors taxes, sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2017 exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription, et une commission de closing égale à 0,05% en hors taxes, sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2017 qui n'est exigible qu'en cas d'atteinte de la fourchette haute de chacune des émissions obligataires 2017 telle que définie dans le cadre de la note d'opération visée par le CMF.

La charge supportée à ce titre au 30 Juin 2017 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 195.000 DT.

« ATTIJARI LEASING » paiera, également, une commission de succès, égale à 0,80% en hors taxes, sur les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital avec un minimum de 50.000 DT en hors taxes.

Les commissions de succès et de closing seront réparties entre « ATTIJARI FINANCES » et « ATTIJARI INTERMEDIATION » d'un commun accord entre eux.

NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Août 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.